



**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**

**N° 2022/09-05**

**FINANCES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS  
AVEC LA METROPOLE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI VING SIX SEPTEMBRE à QUATORZE HEURES** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Marie-Hélène WEBER, représentée par Thierry DEWINTRE à partir de l'affaire n°2

Clara BIANCO, représentée par Marion COLIN

Hugues FERRAND, représenté par Mathilde BORNE

**ABSENT EXCUSE** :

Jean Baptiste PRINGUEY

**MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE** :

Marie-Hélène WEBER quitte la séance avant le vote de l'affaire n°2

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2022**

**N° 2022/09-05**

**FINANCES - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS  
AVEC LA METROPOLE**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Montpellier Méditerranée Métropole réalise au titre de ses compétences, notamment en matière de voirie et d'espaces publics, des opérations qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants des communes et participent au développement et à l'aménagement du territoire de la Métropole.

En application des articles L.5217-7 et L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une commune peut prendre en charge une partie du financement de la réalisation d'une opération par le versement d'un fonds de concours à la Métropole. Le montant total des fonds de concours qui peuvent être perçus au titre d'une opération ne peut excéder la part de financement assurée, hors subvention, par la Métropole.

La Ville souhaite apporter des fonds de concours pour la réalisation de divers aménagements (voirie, achat de mobilier urbain, réseaux secs et éclairage public).

Les montants de fonds de concours, établis en fonction des budgets prévisionnels nets de subvention de chacune des opérations envisagées, tels que définis dans les projets de convention sont les suivants :

Intitulé de l'opération	Montant TTC de l'opération	Montant HT de l'opération	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours
Rue Mendrous Sablassou	746 100 €	621 750 €	49 %	304 658 €
Rue Emile Combes	382 805 €	319 004€	49 %	156 312 €
Avenue des Centurions et rue d'Allut (études)	111 877€	93 231 €	49 %	45 683 €
Allée du docteur Constantin	355 000 €	295 833€	49%	144 958 €
Rue Emile Combes (réseaux secs)	118 503€	98 752,50€	49%	48 389 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les versements des fonds de concours décrits ci-dessus ;
- D'approuver les termes des conventions définissant les modalités de versement des fonds de concours ;

Suite de la délibération N°2022/09-05

- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la Ville ;

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions ainsi que tout document relatif à ces affaires.

**AMENDEMENT 1 :**

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes à la Convention de Fonds de Concours 2022 entre la commune de Castelnau-le-Lez Et MONTPELLIER MEDITERRANNEE METROPOLE pour les opérations de travaux suivantes : Mendrous Sablassou – tranche optionnelle Emile Combes Allée du Docteur Constantin Avenue des Centurions – rue d'Allut – Etudes :

Article 6

Il est proposé d'ajouter : « 6.4. La Métropole s'engage à mener une information et concertation avec les usagers, riverains et associations représentant les personnes en situation de handicap. Des réunions publiques d'information seront organisées au lancement et en fin des études d'avant-projet. »

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement 1**

**La proposition d'amendement n° 1 est rejetée à la majorité.**

**Pour : 8** (Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

**Abstention : 1** (Fabien GUTIERREZ)

**Contre : 25** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

**AMENDEMENT 2 :**

Il est proposé d'ajouter : « 6.5. La Métropole sollicitera l'avis de la commune avant la validation des études d'avant-projet et de projet. »

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement 2**

**La proposition d'amendement n° 2 est rejetée à la majorité.**

**Pour : 8** (Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

**Abstention : 1** (Fabien GUTIERREZ)

**Contre : 25** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE,



Suite de la délibération N°2022/09-05

Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

**AMENDEMENT 3 :**

Article 7 :

Il est proposé de remplacer : « 7.1 : A sa demande, la Commune se verra remettre les documents techniques de programmation de l'opération de travaux. »

par : « 7.1 : La Commune se verra remettre les documents techniques de programmation de l'opération, les études d'avant-projet et de projet. »

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'amendement.**

**La proposition d'amendement n°3 est rejetée à la majorité.**

**Pour : 8** (Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

**Abstention : 1** (Fabien GUTIERREZ)

**Contre : 25** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la délibération initiale**

**La proposition est adoptée à la majorité.**

**Pour : 26** (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER représentée par Thierry DEWINTRE, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marion COLIN, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA.)

**Abstention : 7** (Hugues FERRAND représenté par Mathilde BORNE, Dominique NURIT, Carine BARBIER, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE)

**Contre : 1** (Jacques BURGUIERE)

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 26 SEPTEMBRE 2022**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**

